



date

## Communiqué de presse

### **RN171- Déviations mises en place au droit des travaux de construction d'écrans anti-bruit sur la commune de Trignac**

À partir du 21 mars 2017 des nouvelles mesures de restriction de la circulation vont être mises en œuvre.

**La circulation sera interdite sur la RN171 dans le sens de circulation Saint-Nazaire – Nantes entre l'échangeur de Certé et l'échangeur de Montoir de Bretagne.**

**Cette mesure sera mise en œuvre de 21 h à 6 h du mardi 21 mars au vendredi 24 mars 2017 au matin et du mardi 28 mars 2017 au vendredi 31 mars 2017 au matin.**

Les itinéraires de déviation suivants seront mis en place :

- à partir de l'échangeur de Certé, pour les véhicules ayant une hauteur inférieure à 4,20 mètres, emprunter l'itinéraire conseillé ;
- à partir de l'échangeur de Certé, pour les usagers de véhicules ayant une hauteur, chargement compris, supérieure à 4,20 mètres, suivre l'itinéraire S2.

Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire rubrique « [infrastructure de transport et aménagement](#) »

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, maître d'ouvrage de cette opération, remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

#### **CONTACT PRESSE**

Préfecture de la région Pays de la Loire,  
Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)  
02 40 41 20 91 / 92  
[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)  
[www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)